

INSCRIPTIONS ET PLANIFICATIONS DES ACTIVITES	PENSEZ A VERIFIER DANS LES DELAIS	FACTURATION ET PENALITES FINANCIERES	DOCUMENTS A CONSULTER
<p>2 grandes étapes OBLIGATOIRES : 1ere étape INSCRIPTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cliquer dans l'onglet "Inscription" 2. Dans "Activités", sélectionnez l'enfant concerné 3. Cliquez sur "inscrire" 4. Dans "Activités", sélectionnez la session des vacances concernée 5. Dans "Groupe", sélectionnez l'accueil de loisirs de votre choix. 6. Cliquez sur "Enregistrez" 	<p>* que l'inscription a bien été prise en compte (choix du bon centre et/ou de la bonne semaine...)</p> <p>* si ce n'est pas le cas, envoyer un message par la messagerie Téliss pour que nous puissions faire la modification</p>	<p>* Toute inscription non effectuée dans les délais fixés, non prévue ou partiellement effectuée (remplissage du planning) sera majorée de 30%</p>	<p>* Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires - disponible sur le portail Téliss, rubrique "Documents"</p>
<p>2 grandes étapes OBLIGATOIRES : 2e étape PLANIFICATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'inscription effectuée, cliquez sur l'onglet "Planning" 2. Cliquez sur "Mois" pour se positionner sur le mois concerné de la session. 3. Cliquez sur "Modifier" pour ouvrir le planning et effectuer vos réservations jour par jour (journée, matin, après-midi, repas). 4. Cliquez sur "Enregistrer" 5. Cliquez sur "Terminer les modifications" 6. Une page VALIDATION DES RESERVATIONS s'affiche : Cliquez sur "Terminer" 	<p>* que le planning est correctement renseigné par vos soins (journée, repas, ou demi-journée) : des icônes (étoiles bleues, carrés jaunes,...) symbolisant la planification réussie sont en place sur le planning de la (ou des) session(s) de vacance(s)</p>	<p>* Toute demande d'annulation en dehors des délais fixés ou toute absence d'un enfant durant une ou plusieurs journées seront facturées</p>	<p>* Avant d'envoyer un message, consulter La Foire Aux Questions (FAQ) - téléchargeable sur la page d'accueil du portail TELISS, rubrique Documents. Vous y trouverez les réponses aux questions les plus régulièrement posées par les utilisateurs</p>
<p>* LE REPAS : il est important de le cocher dans le planning si votre enfant reste en journée complète au sein de nos accueils de loisirs Vous le cocher également pour la demi-journée si votre enfant déjeune sur le centre</p> <p>* LE GOÛTER : l'inscription au goûter est désormais automatique quand l'enfant reste la journée ou l'après-midi. Il ne figure pas dans le planning</p>		<p>* En cas d'absence d'un enfant pour raisons médicales, les journées concernées ne seront pas facturées ou seront remboursées, UNIQUEMENT sur présentation d'un justificatif médical dans un délai de 3 jours (envoi par la messagerie TELISS recommandé)</p>	<p>* Le calendrier des inscriptions en accueil de loisirs - disponible sur la page d'accueil du portail TELISS, rubrique Documents</p>
<p>* Pour chaque session de vacances, les inscriptions et les planifications sont fermées 7 jours avant le début de la semaine suivante</p>		<p>* Pour toute contestation de facture, il convient d'utiliser la messagerie du portail TELISS (dossier "nous contacter") et celle-ci doit intervenir dans un délai de 2 mois</p>	<p>* Avant chaque période de vacances scolaires, un mail est envoyé à tous les parents (sur la messagerie du portail Téliss) dont les enfants sont adhérents au CLAVIM pour l'année en cours</p>

Si vous rencontrez des difficultés ou en cas d'interrogations, le CLAVIM se tient à votre disposition au 2ème étage du Centre Administratif Municipal ou au 01 41 23 86 00